



## Escroquerie, abus de faiblesse et travail dissimulé

Par **MARTIN MARC**, le **26/04/2017** à **15:05**

Cher Maître, ma compagne a conclut des travaux de remise en état de son véhicule auprès d'un garagiste, agréé par son assureur, suite à deux sinistres non responsables. Ce "professionnel", lui a proposé de lui effectuer la totalité des travaux, en pièces d'occasion, pour une somme forfaitaire, inférieures à son coût réel. Un chèque de caution lui a été remis en mains propres pour garantir le paiement desdits travaux. Quand la restitution du véhicule a été effectuée, elle a constaté que les travaux, n'avaient pas été totalement réalisés et, qu'il réclamait un supplément, non justifié. Pour votre information, aucune facture ne lui a été remise, possibilité d'en obtenir une, moyennant, le paiement de la TVA. Elle a contacté, ce garagiste "peu scrupuleux", par email et par courrier recommandé (AR), pour lui demander la restitution du chèque de caution en échange, d'un règlement avec TVA, plus approprié, aucune réponse ne lui fut donnée, il endossa le chèque de caution. Y a-t-il escroquerie et abus de confiance ou non ? Merci d'avance, bien cordialement.